

PRESTATIONS RECURRENTES

I/Descriptif du site :

Les circulations sont toutes les parties communes qui composent les différentes structures de l'école (locaux pédagogiques, administratifs et d'hébergements).

II. Nettoyage hebdomadaire :

Type de nettoyage attendu :

- Enlèvement des toiles d'araignées,
- Balayage et lavage des sols vinyles ou moquettes,
- Enlèvement sur les murs des punaises, patafix et scotch ainsi que des tâches récentes,
- Nettoyage des poignées et tours de poignées de portes et enlèvement des tâches sur les surfaces extérieures des portes,
- Nettoyage des matériels disposés dans les circulations: fontaines à eau, vitrines, extincteurs, etc....
- Nettoyage des portes vitrées recto-verso,
- Évacuation des déchets des points de collecte,
- Aspiration dessus et dessous les tapis ou grilles.

Fréquence du nettoyage : à voir dans annexe 1 par zone

III. Remise en état annuelle sur commande

Type de nettoyage attendu :

- Enlèvement des toiles d'araignées,
- Dépoussiérage du mobilier fixé et non fixé,
- Nettoyage du matériel,
- Balayage et lavage des sols,
- Lustrage du sol, et mise en cire des circulations RDC du bâtiment d'enseignement
- Enlèvement sur les murs des punaises, patafix et scotch ainsi que des tâches récentes,
- Nettoyage des poignées et tours de poignées de portes et enlèvement des tâches sur les surfaces extérieures des portes,
- Nettoyage des matériels disposés dans les circulations: fontaines à eau, vitrines, extincteurs, etc....
- Nettoyage des plinthes,
- Lessivage des portes,
- Nettoyage des encadrements de fenêtres et portes vitrées,

La remise en état des sanitaires du bâtiment d'enseignement est réalisée concomitamment à la remise en état annuelle des circulations.

Cette prestation a pour objet de restituer l'ensemble des locaux sanitaires dans un état optimal de propreté, d'hygiène et de fonctionnement. À ce titre, le titulaire devra assurer les opérations suivantes :

- Enlèvement des toiles d'araignées,
- Nettoyage du mobilier fixé et non fixé,
- Détartrage et nettoyage et essuyage de la robinetterie,
- Remplissage du distributeur de savon,
- Nettoyage du matériel,
- Remplacement de l'ensemble pot/brosse si cassé ou manquant,
- Lavage des sols et des murs de la douche,

- Désinfection et détartrage des sanitaires,
- Nettoyage des poignées et tours de poignées de portes et enlèvement des tâches sur les surfaces des portes,
- Nettoyage des joints,
- Traitement de la surface en cas de présence de moisissures en parties hautes, intermédiaires et basses,
- Nettoyage de la VMC,
- Nettoyage et désinfection du siphon.

Fréquence du nettoyage : prestation annuelle

IV - Les commandes et conditions d'exécution :

Des ordres de service peuvent être émis en cours de semaine pour des nettoyages intermédiaires.

Un cahier de liaison est disponible à l'accueil de l'ENAP où sont relevés les défauts de nettoyage. Ce cahier doit être consulté journalièrement et signé par le responsable du site. La correction du défaut d'exécution de la prestation doit se faire dès sa prise de connaissance.

V - Contrôles formalisés :

Les contrôles formalisés se font sur un rythme aléatoire. L'ENAP avertit au moins une heure avant le responsable du site du contrôle formalisé. Le contrôle s'effectue de manière contradictoire.

Suite au contrôle formalisé, un procès-verbal est envoyé avec accusé de réception.

Des pénalités seront imputées en cas de défaut d'exécution. Le seuil de satisfaction est fixé à hauteur de 90 %.